



Mercredi 1^{er} février 2023

Et 1, et 2, et 3 millions dans la rue : ensemble on peut gagner !

Des millions de manifestant.es, et à la Ville des **milliers de grévistes, de nombreux services fermés et un cortège de plusieurs centaines de collègues**, la mobilisation s'amplifie contre le projet du gouvernement de nous faire travailler plus pour gagner moins. De plus en plus isolé, le gouvernement fait semblant d'afficher sa détermination.

Non au passage **de l'âge de départ à 64 ans d'ici à 2030 et de 42 à 43 ans de cotisation dès 2027** ! Non à l'ajout de 2 ans à l'âge de départ des carrières longues ou des catégories actives !

Ce projet c'est contraindre toujours plus de collègues à prolonger leur carrière pour essayer d'avoir une pension à peine décente, c'est faire basculer encore plus de futur.es retraité.es, en particulier de femmes dans la pauvreté. Pour alimenter les caisses de retraites avec plus de cotisations : **augmentation des salaires**, égalité salariale femmes / hommes, création d'emplois dans les services publics.

Les mensonges du gouvernement

La pension minimum de **1 200 €** (85 % du SMIC) ne serait que pour une carrière complète (à 64 ans **et** après 43 ans de cotisations). Pour des millions de retraités ce serait une pension de moins de 1 000 €

La **retraite à 67 ans à taux plein** (sans décote) ne veut pas dire une retraite complète !
Si on n'a pas ses 43 annuités on touche une retraite au prorata des années effectuées

Grève nationale intersyndicale Mardi 7 février

Assemblée générale des personnels de la Ville de Paris

9h30 à la bourse du travail, 3 rue du château d'Eau, salle Varlin, République



14h Manifestation régionale à 14h Opéra

Rendez-vous du Cortège Ville de Paris à 13h30, métro 4 septembre



Tout agent.e peut faire grève 1h, une demi-journée ou 1 journée complète. Des préavis couvrent les actions grévistes les jours suivants.

Journée nationale de manifestations Samedi 11 février

13h République



Le cortège intersyndical Ville de Paris ce mardi 31 janvier

Droit de grève, ça marche comment ?

Il n'y a pas d'obligation de se déclarer gréviste avant la grève.

On peut faire grève en milieu de journée (sauf dans les crèches à la DFPE et les établissements sportifs de la DJS).

Tout agent.e peut faire grève 1h, une demi-journée ou 1 journée complète.

1 heure de grève : 1/210e du traitement prélevé (environ 7€ pour 1 500€ de salaire, 10€ pour 2 000€)

½ journée : (plus d'¼ de journée jusqu'à ½ journée) : 1/60e du traitement prélevé

1 journée : 1/30e du traitement prélevé

Lorsque l'on fait une heure de grève, on est comptabilisé comme gréviste.

Comment agir ?

Pour faire reculer ce gouvernement, il faut un mouvement massif et déterminé

Chacun.e peut contribuer à renforcer la mobilisation

Quelques idées en vrac :

- Organiser une discussion avec des collègues (la réforme, la mobilisation)
- Aller ensemble à l'Assemblée Générale
- Aller ensemble à la Manif (si on fait grève que l'après-midi) ou s'y donner un rendez-vous
- Préparer ensemble des pancartes ou une banderole
- Venir au rendez-vous du cortège Ville de Paris, amener de quoi faire du bruit et accompagner les slogans et chansons
- S'organiser pour être juste assez de grévistes à différents moments de la journée pour mettre à l'arrêt un service toute une journée sans que personne ne perde une journée de salaire
- Amener sa famille, ses ami.es, ses voisins à la manif...

